ART. PREMIER N° 1153

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1153

présenté par Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Supprimer l'alinéa 211.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune justification n'est apportée sur le choix des pays ou des régions avec lesquels une coopération sera intensifiée. Beaucoup ne brillent pas par le respect des valeurs (égalité hommes-femmes, laïcité, justice sociale ...) constamment mises en valeur dans ce texte. Quelle sera la portée éducative de cette coopération pour nos élèves ?